

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 11 janvier 2021, à 19 h, présidée par Mme Céline Gagné, mairesse et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants : Mme Suzanne Jutras, M. Sébastien Alix, M. Daniel Audet, M. Jonatan Audet, M. Guy Lapointe et M. Martin Loubier.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

SÉANCE TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec demande que les séances soient tenues à distance, tout en respectant les mesures particulières prévues à cet effet;

CONSIDÉRANT que selon l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la directrice générale que la présente séance soit tenue par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE;

2021-001

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue par vidéoconférence;

QUE Madame Suzanne Paradis, journaliste pour le journal communautaire *Le Reflet du canton de Lingwick*, assiste également, par vidéoconférence, à la séance.

QU'un compte rendu et/ou l'enregistrement de la séance sera disponible sur le site web du Canton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-002

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2021-003

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2021-004

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 et qu'il soit adopté avec une correction à l'article 12 du projet de règlement n°358-2021, soit la modification de l'année 2020 pour 2021 (dernier paragraphe).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET/OU DOSSIERS

- Concernant le dossier de réclamation au ministère de la Sécurité publique pour les pluies diluviennes du 1^{er} novembre 2019, le 16 décembre le dossier a été clos. L'aide financière accordée est de 5 879,30 \$ et un montant de 4 000 \$ a été versé en début d'année 2020. Il reste donc un montant de 1 879,30 \$ à recevoir.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

- **La mairesse Céline Gagné**
 - Membre d'office de tous les comités municipaux
 - Représentante à la MRC
 - Équipe de développement municipal – gestion du FDT local
 - Équipe de développement du Haut-Saint-François
 - Comité de la route 257
 - Comité de sécurité public MRC
 - Comité des usagers de la fibre optique intermunicipale
 - *Communication Haut-Saint-François (MRC)*

2 décembre atelier du conseil sur le budget 2021

3 décembre comité politique et proposition FDT 2020-2024 (visioconférence)

3 décembre comité route 257 (visioconférence)

7 décembre comité politique, proposition et répartition FDT 2020-2024 – volet développement local (visioconférence)

7 décembre séance du conseil

14 décembre groupe de travail plan régional des milieux humides et hydriques (visioconférence)

14 décembre séance extraordinaire budget 2021

15 décembre rencontre avec M. Grimard – suivi audit FSC Domtar (visio)

15 décembre comité sécurité publique (visioconférence)

16 décembre signature des actes notariés chez Me Claire Bouffard

Autres

Distribution des cartes de souhaits et cadeaux aux employés

6. MEMBRES DU CONSEIL

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en décembre 2020.

- **Le conseiller Guy Lapointe**
 - Remplaçant au conseil des maires
 - *Communication Haut-Saint-François*
 - Comité de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
 - Municipalité amie des aînés et politique familiale
 - Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
 - Bâtiments municipaux

- Réseau Biblio de l'Estrie

2 décembre atelier du conseil sur le budget 2021

7 décembre séance du conseil

14 décembre séance extraordinaire budget 2021

16 décembre c.a. de la *Régie incendie des Rivières*

- **La conseillère Suzanne Jutras**

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- *Journal Le Haut-Saint-François*
- Comité des loisirs de la MRC
- Comité consultatif en environnement (CCE)

2 décembre atelier du conseil sur le budget 2021

7 décembre séance du conseil

9 décembre comité loisir de la MRC (vidéoconférence)

14 décembre séance extraordinaire budget 2021

15 décembre rencontre rétroaction audit 2020 de Domtar (vidéoconférence)

- **Le conseiller Jonatan Audet**

- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Bâtiments municipaux

2 décembre atelier du conseil sur le budget 2021

7 décembre séance du conseil

14 décembre séance extraordinaire budget 2021

- **Le conseiller Sébastien Alix**

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Environnement, protection des milieux naturels
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments
- Comité consultatif de développement – développement économique
- Lutte à la pollution lumineuse (*réserve du ciel étoilé*)

2 décembre atelier du conseil sur le budget 2021

7 décembre séance du conseil

- **Le conseiller Daniel Audet**

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Environnement, protection des milieux naturels
- Comité consultatif en développement (CCD) – développement économique
- Comité consultatif en environnement (CCE)

2 décembre atelier du conseil sur le budget 2021

7 décembre séance du conseil

14 décembre séance extraordinaire budget 2021

- **Le conseiller Martin Loubier**

- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments

2 décembre atelier du conseil sur le budget 2021

7 décembre séance du conseil

14 décembre séance extraordinaire budget 2021

16 décembre c.a. de la *Régie incendie des Rivières*

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 ADOPTION RÈGLEMENT #358-2021 – RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Martin Loubier, à la séance régulière tenue le 2

novembre 2020 et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un budget pour l'année financière 2021, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE:

EN CONSÉQUENCE;

2020-005

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU que le règlement 358-2021 est adopté et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 – Année fiscale

Les taux de taxes et tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2021;

ARTICLE 2 – Taxe foncière année 2021

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,59 \$/100 \$ d'évaluation conformément au rôle en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 3 – Taxe Sûreté du Québec année 2021

Le taux de la taxe Sûreté du Québec est fixé à 0,084 \$/100 \$ d'évaluation conformément au rôle en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 4 – Taxe règlement d'emprunt 329-2015 et règlement d'emprunt 340-2017

Le taux de la taxe pour le remboursement du règlement d'emprunt n°329-2015 et du règlement d'emprunt n°340-2017 est fixé à 0,037 \$/100 \$ d'évaluation (inclut les deux règlements d'emprunt) conformément au rôle en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 5 – Taxe règlement d'emprunt 353-2019

Le taux de la taxe pour le remboursement du règlement d'emprunt n°353-2019 est fixé à 0,028 \$/100 \$ d'évaluation conformément au rôle en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 6 – Tarif pour service de collecte, transport et enfouissement des matières résiduelles

Le tarif de compensation pour le service de collecte, transport et enfouissement des matières résiduelles est fixé à :

Service 26 collectes par année :

- 210,00 \$ pour les résidences, résidences secondaires et institutions (1 unité)
- 210,00 \$ par logement pour les immeubles comportant moins de 10 logements (1 unité)
- 157,50 \$ par logement pour les immeubles comportant de 10 à 19 logements (0,75 unités)
- 105,00 \$ habitations saisonnières situées sur un chemin non dégagé l'hiver (1/2 unité)
- 315,00 \$ pour les exploitations agricoles enregistrées, commerces et industries (10 employés et moins) (1,5 unité) – Cette catégorie n'inclut pas les résidences
- 105,00 \$ par unité de logement, appartement d'un immeuble de plus de 20 logements et/ou camp situé sur les territoires de chasse (1/2 unité)

Service 52 collectes par année :

- 360,00 \$ par verge cube lors d'utilisation de conteneurs par les commerces, industries, institutions, campings

Le tarif pour collecte, transport et traitement des matières récupérables est fixé à :

- 32,00 \$ pour les résidences, les résidences secondaires et les institutions (1 unité)

<u>16,00 \$</u>	pour les habitations saisonnières situées sur un chemin non dégagé l'hiver, pour chaque unité d'hébergement de style « studio » (1/2 unité)
<u>48,00 \$</u>	pour les commerces et industries (-10 employés) (1,5 unités)
<u>96,00 \$</u>	pour les commerces, industries (de 10 à 20 employés) (3 unités)
<u>128,00 \$</u>	pour les campings saisonniers (4 unités)
<u>256,00 \$</u>	pour les territoires de chasse avec plus de 21 camps et installation des bacs à l'entrée du territoire (8 unités)

ARTICLE 7 – Tarif location de conteneurs pour matières résiduelles

Le taux pour la location de conteneurs pour les matières résiduelles aux usagers recevant le service pour 52 collectes annuelles est fixé à :

Conteneurs chargement avant :

<u>11,00 \$ par mois</u>	2 verges
<u>13,00 \$ par mois</u>	4 verges
<u>16,00 \$ par mois</u>	6 verges

ARTICLE 8 – Tarif pour le service de traitement des boues de fosses septiques

Le tarif de compensation pour le service de traitement des boues de fosses septiques tel que statué par la réglementation en vigueur et appliqué par la MRC du Haut-Saint-François, est fixé à :

Puisards, autres 80 \$ par puisard ou autre (toilette chimique)

Bio-Filtre, Bio-Nest 65 \$ pour les fosses de 850 gallons et moins

Fosses conventionnelles (avec champ d'épuration)

- pour les fosses de 1 499 gallons et moins : 65 \$
- pour les fosses de 1 500 gallons à 1 999 gallons : 133 \$

Fosses scellées

- pour les fosses de moins de 1 499 gallons : 95,00 \$
- pour les fosses de 1 500 gallons à 2 000 gallons : 145,00 \$

Frais de mesurage

- pour chaque fosse à mesurer : 23,00 \$

ARTICLE 9 – Tarif pour les balises de repérage de numéros civiques (bornes 9-1-1)

Dans le but d'accroître la sécurité des citoyens et faciliter le travail des services d'urgence, pour chaque immeuble comportant un numéro civique, l'installation d'une balise de repérage de numéros civiques (borne 9-1-1) sera effectuée si une telle balise est absente (balise uniforme pour toute la municipalité). Le tarif incluant la plaque, le poteau et l'installation est fixé à 25 \$ par adresse.

La municipalité, dans les délais qu'elle jugera utiles, munira d'une balise de repérage tout immeuble pour lequel elle a attribué un numéro civique dans le but de pouvoir l'identifier clairement. Seule la municipalité peut déterminer le format de la balise de repérage et sa localisation sur toute propriété.

Tout propriétaire ou occupant d'un immeuble doit permettre à la municipalité ou à son mandataire l'accès à la propriété afin d'y installer une balise de repérage. Il est interdit de déplacer ou d'enlever ou d'endommager toute balise de repérage installée par la municipalité ou son mandataire.

Le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble doit s'assurer que les abords de la balise de repérage soient entretenus de façon à ce qu'aucun obstacle n'en obstrue la visibilité.

Les frais de réparation ou remplacement d'une balise de repérage, causés par une intervention autre que par la municipalité ou ses mandataires, sont à la charge du propriétaire de l'immeuble.

Il n'y aura aucun frais si le changement de numéro d'immeuble est effectué à la demande de la municipalité.

ARTICLE 10 – Travaux relatifs aux cours d'eau municipaux

La somme nécessaire pour tous les travaux relatifs aux cours d'eau municipaux en milieu agricole sera chargée au propriétaire de l'immeuble situé dans le bassin versant concerné, sur la base de la superficie, déterminée dans le règlement régissant les cours d'eau. Cette somme sera perçue sous forme de taxe.

ARTICLE 11 – Achat de ponceaux

Lorsque le canton creuse des fossés de telle manière que pour avoir accès à sa propriété, un propriétaire doit installer des ponceaux, ces derniers sont installés par la municipalité à la condition que le propriétaire fournisse des ponceaux conformes.

Advenant que le propriétaire ne puisse fournir les ponceaux exigés dans les délais requis, pour ne pas lui causer préjudice, la municipalité effectuera l'achat des ponceaux requis à la condition que le propriétaire concerné accepte de défrayer les coûts que la municipalité lui facturera.

Les sommes pour chacun des achats seront facturées, aux montants respectifs, aux propriétaires visés.

ARTICLE 12 – Bacs roulants

La municipalité a fourni un bac vert et un bac bleu aux usagers inscrits au rôle de perception 2007 et recevant le service de 26 collectes des matières résiduelles pour les résidences permanentes, les résidences secondaires et les résidences saisonnières. Les bacs demeurent la propriété de la municipalité. Dans le cas d'un transfert de propriété, advenant que les bacs n'ont pas été laissés à la propriété vendue, la municipalité facturera l'ancien propriétaire.

La municipalité remettra gratuitement des bacs roulants : un bac vert et un bac bleu lors de la construction d'une nouvelle résidence.

La municipalité n'est pas responsable des remplacements, ajouts ou bris pour les années futures.

Le tarif pour un bac roulant de 360 litres est fixé au prix courant. Ces bacs seront vendus uniquement aux résidents, commerces, propriétaires d'exploitations agricoles inscrits au rôle de perception 2021 et ce, jusqu'à épuisement des bacs que la municipalité possède en surplus.

ARTICLE 13 – Tarif pour les plaques de numéro d'immeuble

Le tarif pour une plaque avec le numéro d'immeuble inscrit est fixé à 14 \$ chacune.

Il n'y aura aucun frais si le changement de numéro d'immeuble est effectué à la demande de la municipalité.

ARTICLE 14 – Tarif pour services de l'inspecteur en bâtiment et en environnement hors de l'horaire de travail normal

Il est statué que, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars, ainsi que décembre de chaque année, toute demande d'intervention de l'inspecteur sera facturée au demandeur d'un tel service, au coût de 35 \$ à l'exception des rendez-vous pris pour les journées déterminées par résolution du conseil municipal, où l'inspecteur sera au bureau municipal de façon exceptionnelle.

ARTICLE 15 – Modalité de paiement

Les comptes de taxes inférieurs à 300 \$ sont payables en un seul versement, le 30 mars. Les comptes de taxes supérieurs à 300 \$ sont payables en trois (3) versements égaux, le 30 mars, le 30 juin et le 30 septembre de chaque année.

ARTICLE 16 – Suppléments de taxes municipales et correction au rôle d'évaluation

Les suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation, sont payables en trois versements égaux, le premier versement étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte et le second versement soixante (60) jours après la date d'exigibilité du premier versement et le troisième versement soixante (60) jours après la date d'exigibilité du second versement. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de supplément de taxes excédant 300,00 \$ pour chaque unité d'évaluation.

ARTICLE 17 – Taux d'intérêts

Le taux d'intérêt chargé pour les comptes de taxes en souffrance est de 12% l'an.

ARTICLE 18 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES – VENTE POUR TAXES

ATTENDU QUE conformément aux articles 1022 et suivants du *Code Municipal*, la secrétaire-trésorière doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite arriver à une entente avec le ou les propriétaires pour le paiement des arriérés de taxes, plutôt que de transférer les dossiers à la M.R.C. du Haut Saint-François pour les procédures de vente pour taxes, laquelle sera tenue en juin prochain;

À CES CAUSES;

2021-006

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE la municipalité transmette aux propriétaires dont les comptes présentent un solde dû supérieur à 50 \$ pour des factures datant de 2019, un avis demandant de convenir d'une entente de règlement des arriérés avant le 25 février 2021. Pour les propriétaires qui n'auraient pas convenu d'une entente ou fait leur paiement en date du 4 février 2021, une lettre sera acheminée par courrier enregistré. À défaut d'une entente ou du paiement des arriérés datant de 2019 et des années antérieures, s'il y a lieu, et des intérêts avant le 25 février 2021, la municipalité n'aura d'autre choix que de procéder aux démarches de vente pour taxes impayées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 ADMQ – ADHÉSION 2021

2021-007

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion de la municipalité à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2021. Le tarif de la cotisation est de 495 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 QUÉBEC MUNICIPAL – ADHÉSION 2021

2021-008

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion de la municipalité au service Internet Québec Municipal pour l'année 2021. Le tarif de la cotisation 2021 est de 148,57 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS

Conformément à l'article 961.4(2) du *Code municipal*, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent, soit 2020, avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ est déposée. Cette liste sera publiée sur le site Internet de la municipalité, conformément à la loi, ainsi que dans le journal *Le Reflet*.

Cocontractant	Objet du contrat	Montant
9191-3566 Québec inc.	Abri permanent	67 432,84 \$
Construction Groupe Prévost inc.	Fondation abri permanent	28 490,81 \$
	Toilette parc du belvédère	4 943,93 \$
	Total :	33 434,74 \$

MRC du Haut-Saint-François	Quotes-parts, téléphonie, projets spéc., fosses septiques, contribution route 257	103 392,41 \$
Ministre des Finances du Québec	Cotisation à la Sûreté du Québec	71 942,00 \$
Régie intermunicipale incendie des Rivières	Quotes-parts	53 041,00 \$
	Feu véhicule	255,12 \$
	Total :	53 296,12 \$
Revenu Québec	Remises de l'employeur, TPS & TVQ	61 821,58 \$
Sel Warwick inc.	Sel à déglçage	8 371,42 \$
	Abat-poussière	20 867,96 \$
	Total :	29 239,38 \$
Service sanitaire Denis Fortier	Cueillette matières résiduelles	53 970,02 \$
Transport Guillette inc.	Gravier - rechargement printemps	2 255,36 \$
	Gravier - rechargement automne rte 257	6 458,57 \$
	Gravier réparation fossé	1 039,81 \$
	Travaux pelle	21 109,41 \$
	Total :	30 863,15 \$
Valoris	Enfouissement des déchets	46 102,09 \$

7.6 RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, un rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle (RGC) est déposé. Depuis son adoption, l'application RGC n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière. Aucune modification n'a été apportée au RGC au cours de l'année et les mesures incluses dans le RGC ont été respectées.

Un (1) contrats gré à gré de 25 000 \$ et plus a été attribué en 2020 en vertu de l'article 8 du RGC :

- Fondation de l'abri permanent

7.7 TRANSPORT DE PERSONNES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

ATTENDU QUE l'organisme Transport de personnes HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE le Canton de Lingwick adhère à l'organisme Transport de personnes HSF dont la Ville Mandataire est East Angus;

ATTENDU QUE le Canton de Lingwick approuve les prévisions budgétaires 2021;

ATTENDU QUE le Canton de Lingwick approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la loi sur les transports.

2021-009

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité du Canton de Lingwick autorise le paiement de sa cotisation annuelle au montant de 3 426 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.8 ACHAT D'UN COPIEUR KONIKA MINOLTA PAR CREDIT-BAIL

ATTENDU QUE le fournisseur a avisé la municipalité que les pièces pour le copieur actuel ne seront plus disponibles, que les frais du contrat de service s'en trouvaient augmentés et que ce copieur ne disposait pas de la possibilité d'impression couleur;

2021-010

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE la municipalité se procure un copieur Konica Minolta C360i en achat crédit-bail, pour un montant de 98,35 \$ / mois plus les taxes, pour 60 mois, avec un résiduel de 10 \$ à la fin du terme. Le contrat de service est au coût de

0,009 \$ / copie noire et à 0,055 \$ / copie couleur. Le contrat inclut les pièces, la main d'œuvre et les cartouches d'encre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.9 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-011

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période de janvier 2021;

<i>Engagements de crédits</i>	
Administration	
Papeterie	200 \$
Papier toilette, main, prod. nettoyage	150 \$
Total administration	350 \$
Parcs et terrains de jeux	
Tournevis multi-embouts	25 \$
Total parcs et terrains de jeux	25 \$
Transport - déneigement	
Bras essuie-glace	55 \$
Urée	160 \$
Nettoyant à pièces et à frein	230 \$
Total transport - déneigement	445 \$
Aménagement, développement	
Plaques de numéros civiques TMI (17)	260 \$
Total aménagement, développement	260 \$
TOTAL :	1 080 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.10 PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière a acheminé aux membres du conseil l'état des activités financières au 30 novembre 2020.

7.11 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 ET DES COMPTES COURANTS

N° chèque	Nom	Description	Montant
20089	Receveur général Canada	Remises de l'employeur	1 838,68 \$
20090	Revenu Québec	Remises de l'employeur	4 740,19 \$
20091	Hydro-Québec	Éclairage public	230,68 \$
20092	Hydro-Québec	Chalmers	29,96 \$
20093	Hydro-Québec	Bureau et OTJ	395,34 \$
20094	Hydro-Québec	Pont couvert	27,88 \$
20095	Hydro-Québec	Éclairage centre mun.	139,35 \$
20096	Claire Bouffard In trust	Financecom parcelle 1	7 722,41 \$
20097	Service cartes Desjardins	Formation, caméra, liste	300,84 \$
20098	Hydro-Québec	Centre-village	32,70 \$
20099	Annulé		
20100	Claire Bouffard In trust	Financecom parcelle 2	5 892,36 \$
20101	Bell Canada	Ligne garage	82,10 \$

20102	Bell Canada	Ligne fax	81,94 \$
20103	Le Reflet	Vœux des fêtes	110,00 \$
20104	Action St-François	Contribution financière	100,00 \$
20105	Hydro-Québec	Chauffage centre mun.	1 923,36 \$
20106	Receveur général Canada	Remises de l'employeur	2 101,27 \$
20107	Revenu Québec	Remises de l'employeur	5 194,54 \$
20108	FQM	Adhésion 2021	1 142,72 \$
20109	Infotech	Contrat 2021	5 903,97 \$
20110	Pierre Chouinard & fils	Diésel	1 570,12 \$
20111	JN Denis inc.	Rép. peigne, lubrifiant	295,34 \$
20112	MRC Haut-St-François	Dome écocentre, carto	860,80 \$
20113	Quinc. NS Girard	Pompe puisard, peinture	508,05 \$
20114	Vivaco groupe coop	Ponceaux, bois bacs, ...	2 887,83 \$
20115	Radar-Alarme	Contra centre mun.	179,36 \$
20116	Me Claire Bouffard	Contrat terrain 257	1 436,19 \$
20117	Ent. Dolbec Cookshire	Fer réparations divers	1 139,23 \$
20118	BurEau pompes tr. eau	Pompe, réservoir, fil...	3 628,87 \$
20119	Josée Bolduc	Frais dépl. oct-déc.	99,47 \$
20120	Centre location idéale	Propane garage/cas.	1 173,45 \$
20121	Groupe Ultima inc.	Assurances gén. 2021	14 031,00 \$
20122	Centre agricole Expert	Rép. laveuse pression	525,82 \$
20123	AlSCO corp.	Buanderie	178,11 \$
20124	Guy Lapointe	Frais déplacement nov.	37,73 \$
20125	Centre extincteur SL	Insp. extincteurs (22)	133,94 \$
20126	Geneviève Lussier	Maintenance site web	1 495,00 \$
20127	Jean-Philippe Morin	Branches dang. 257	287,44 \$
20128	Casey Sylvester	Frais dépl., cell nov-déc.	213,46 \$
20129	Axion	Tel. monte-pers. + wifi	77,62 \$
20130	Telus	Site web	8,05 \$
20131	Pascal Sévigny	Frais déplacement + cell.	252,55 \$
20132	Groupe Prévost inc.	Cabine toilette belv.	4 943,93 \$
20133	Arpentage FC inc.	Fossé route 257	932,88 \$
20134	Régie inc. des Rivières	Quote-part 2021 (1 de 4)	13 837,25 \$
20135	Alexandre Latulippe	Dépl. + prime vêtement	309,15 \$
20136	Monique Théoret	Inventaire compost. dom.	1 295,25 \$
20137	Aménagement Dryades	Balises sentier	707,10 \$
20138	Cain Lamarre	Frais juridiques	207,06 \$
20139	Services san. D. Fortier	Cueillette mat.rés. 2 mois	9 001,52 \$
20140	Valoris Régie HSF/Sherb.	Enfouissement nov.-déc.	2 941,34 \$
Total des chèques :			103 185,20 \$
10/12	Salaires	5 employés	3 139,26 \$
17/12	Salaires	5 employés	2 927,00 \$
24/12	Salaires	5 employés	3 002,45 \$
31/12	Salaires	4 employés	2 776,32 \$
07/01	Salaires	4 employés	2 846,49 \$
11/01	Martin Loubier	Rémunération élu	187,24 \$
11/01	Guy Lapointe	Rémunération élu	400,78 \$
11/01	Sébastien Alix	Rémunération élu	305,85 \$
11/01	Daniel Audet	Rémunération élu	359,24 \$
11/01	Jonatan Audet	Rémunération élu	359,24 \$
11/01	Céline Gagné	Rémunération élu	798,37 \$
11/01	Suzanne Jutras	Rémunération élu	436,34 \$
Total :			120 723,78 \$

2021-012

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 120 723,78 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2021-01-01

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 120 723,78 \$.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question concernant les versements reçus pour les pluies diluviennes du 1^{er} novembre 2019.
- Demande de précisions sur le copieur et les coûts.
- Mme Paradis rappelle que le prochain journal *Le Reflet* sortira en février seulement et elle félicite les membres de conseil d'être présents et de ne pas être partis en vacances, malgré la pandémie, comme ça s'est vu ailleurs.

9. PAUSE SANTÉ

Avec l'accord de tous, il n'y a pas eu de pause santé.

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 CITAM – ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

2021-013

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la municipalité acquiert le système d'alerte de masse de CITAM, comprenant la configuration du logiciel, l'accès et la mise en route du portail, l'accès à la cartographie de même qu'aux outils promotionnels, tel que présenté dans l'offre de services du 19 novembre dernier. Le coût pour le système d'alerte et la formation de base est de 1 575 \$ plus taxes. Les frais annuels sont de 0,44 \$ / citoyens, soit 200,64 \$ pour 2021. Pour les communications, le coût est de 0,05 \$ par appel filaire ou cellulaire, 0,05 \$ par SMS et 0,02 \$ par courriel.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 ÉCHÉANCIER – INSTALLATIONS SEPTIQUES NON-CONFORMES

ATTENDU QUE les élus de la MRC du Haut-Saint-François ont convenu, lors d'un lac-à-l'épaule que les municipalités devaient s'assurer de la mise aux normes des installations septiques sur leur territoire, afin de respecter les normes du Q.2 r-22;

ATTENDU QUE la MRC fournit annuellement une liste des installations septiques, incluant les puisards;

ATTENDU QU' il est demandé de fournir un rapport d'étape au comité d'environnement de la MRC pour démontrer les efforts faits par la municipalité dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE;

2021-014

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'échéancier proposé par l'inspecteur en bâtiment et en environnement, à savoir :

- 1° Acheminer une lettre d'avis de non-conformité aux propriétaires de puisards dès le printemps 2021, mentionnant que le délai final pour conformer leur installation septique est l'automne 2023;
- 2° Demander, aux propriétaires ayant reçu un avis, de communiquer avec l'inspecteur en bâtiment et en environnement, afin de l'informer de leur planification (test de percolation, date prévue des travaux, etc.);
- 3° Acheminer un 2^e avis, si nécessaire, au printemps 2022, avec rappel du délai pour l'exécution des travaux de conformité, en spécifiant que la municipalité pourrait faire exécuter les travaux, à titre de contractant, aux frais des propriétaires, si les délais ne sont pas respectés;

4° Informer les propriétaires concernés que les travaux seront exécutés au cours de l'été 2024.

La municipalité pourra décider, le moment venu, si les travaux sont financés par règlement d'emprunt, lequel serait remboursé par les propriétaires dont l'immeuble a reçu les travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

13.1 COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU) – NOMINATIONS

ATTENDU QUE le mandat des membres du CCU dont les numéros de sièges sont pairs se terminait le 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE;

2021-015

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE les membres suivants renouvellent leur mandat au sein du CCU du canton de Lingwick, pour un mandat de deux ans qui se terminera le 31 décembre 2022 :

Siège #2 : Mario Tardif

Siège #4 : Mathieu Labrie

Siège #6 : Catherine Bouffard

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

13.2 AUTORISATION POUR LES APPELS 3-1-1- À LA MUNICIPALITÉ DE MILAN

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan souhaite implanter le service d'appel 3-1-1 dans sa localité;

ATTENDU QUE les centre d'interconnexion cellulaires (tours cellulaires) couvrent plus d'une municipalité et qu'une autorisation doit être demandée aux municipalités environnantes pour la programmation du service 3-1-1 dans une tour partagée;

EN CONSÉQUENCE;

2021-016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU

QU'après avoir pris connaissance des explications fournies, le Canton de Lingwick, représentée par la directrice générale Josée Bolduc, donne son accord afin que les tours cellulaires partagées avec notre municipalité soient programmées de sorte que les appels 3-1-1 provenant des appareils cellulaires soient acheminées à la Municipalité de Milan;

QUE cette résolution soit acheminée à CITAM, organisation mandatée par la Municipalité de Milan pour la représenter auprès des fournisseurs de services en télécommunication.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 RÉNOVATION DE L'ÉGLISE CHALMERS – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION N°2020-041

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance régulière du 3 février 2020, le conseil confiait à Construction et rénovation Cyr la restauration d'une fenêtre de l'église Chalmers, afin d'évaluer les coûts de restauration des fenêtres de cet édifice;

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pause des entrepreneurs en construction, causée par la pandémie a fait en sorte que ces travaux n'ont pu être réalisés à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la restauration de l'église Chalmers est maintenant admissible à une aide financière du ministère de la Culture, mais que les modalités d'adjudication des contrats ne sont pas encore connues;

2021-017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE la résolution n°2020-041 adoptée lors de la séance du 3 février 2020 soit et est abrogée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

15. CORRESPONDANCE DU MAIRE / SECRÉTAIRE

La liste de la correspondance reçue est déposée.

16. SUJETS DIVERS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

- On demande ce que désigne le nom *CITAM*.
- Mme Paradis mentionne que la *Table de concertation des aînés* a prévu une rencontre virtuelle avec Mme Isabelle Bibeau de la MRC du Haut-Saint-François au sujet du collectif MADA.
- Demande de précision au sujet d'un article paru dans le journal *Le Haut-Saint-François* à l'effet que la MRC veut s'impliquer davantage dans un rôle de coordination des services incendie (Régie).

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 01.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné,
Mairesse

Josée Bolduc,
Directrice générale secrétaire-trés.